

AR Prefecture

082-248200016-20240408-2024CC7_1_2_18-BF
Reçu le 16/04/2024

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

Note de présentation brève et synthétique des Budgets Primitifs 2024

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la communauté ; elle est disponible sur son site internet.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024.

Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget.

Par cet acte, le Président, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Les budgets 2024 ont été votés le 08 avril 2024 par le Conseil Communautaire. Ils ont été réalisés sur les bases du débat d'orientation budgétaire présenté le 11 mars 2024.

Outre le budget principal de la Communauté de Communes, trois autres budgets existent :

- le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC),
- le Tourisme regroupant les offices de tourisme des Deux Rives (Auvillar et Valence d'Agen),
- le service d'assainissement collectif des eaux usées.

Les sections de fonctionnement ou d'exploitation et investissement structurent les budgets de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement-exploitation), incluant notamment le versement des rémunérations des agents ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

Le budget principal de la Communauté de Communes des Deux Rives

Le Budget Primitif pour l'année 2024 s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes, réelles et d'ordre, pour un montant de **69 576 643,46 €**.

I – La section de fonctionnement

La section de fonctionnement, avec un montant total de **46 528 045,78 €**, se décompose comme suit :

Libellé chapitre	Budget 2023	Réalisé 2023	Budget 2024	% Evolution Budget 2024 Réalisé 2023	€ Evolution Budget 2024 Réalisé 2023
Atténuations de charges	22 500,00	37 675,08	15 000,00	-60,2%	-22 675,08
Produits des services	2 367 000,00	2 246 087,54	2 373 550,00	5,7%	127 462,46
Impôts et taxes	23 381 300,00	23 542 908,00	24 948 254,00	6,0%	1 405 346,00
Dotations, subventions et participations	13 650 179,00	13 731 142,78	14 323 955,00	4,3%	592 812,22
Autres produits de gestion courante	249 688,00	261 742,33	361 000,00	37,9%	99 257,67
Produits financiers	18,00	33,75	18,00	-46,7%	-15,75
Produits exceptionnels	100 000,00	657 889,29	6 000,00	-99,1%	-651 889,29
Total des recettes réelles de fonctionnement	39 770 685,00	40 477 478,77	42 027 777,00	3,8%	1 550 298,23
Résultat de fonctionnement	4 338 739,36	4 338 739,36	4 490 268,78	3,5%	151 529,42
Opérations d'ordre	10 000,00	6 513,42	10 000,00	53,5%	3 486,58
Total recettes de fonctionnement	44 119 424,36	44 822 731,55	46 528 045,78	3,8%	1 705 314,23

Libellé chapitre	Budget 2023	Réalisé 2023	Budget 2024	% Evolution Budget 2024 Réalisé 2023	€ Evolution Budget 2024 Réalisé 2023
Charges à caractère général	7 320 413,00	6 488 290,90	8 195 000,00	26,3%	1 706 709,10
Charges de personnel	8 745 646,00	8 524 437,06	9 585 000,00	12,4%	1 060 562,94
Atténuations de produits	13 242 158,00	13 223 857,01	13 313 105,00	0,7%	89 247,99
Autres charges de gestion courante	6 352 752,00	6 259 498,55	6 537 885,00	4,4%	278 386,45
Charges financières	394 000,00	376 660,86	360 000,00	-4,4%	-16 660,86
Charges exceptionnelles	10 070,00	3 562,22	13 000,00	264,9%	9 437,78
Dépenses imprévues	535 976,00	0,00		-%	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement	36 601 015,00	34 876 306,60	38 003 990,00	9,0%	3 127 683,40
Virement à la section d'investissement	4 938 409,36		5 524 055,78	-%	
Opérations d'ordre entre sections	2 580 000,00	3 003 545,10	3 000 000,00	-0,1%	-3 545,10
Total dépenses de fonctionnement	44 119 424,36	37 879 851,70	46 528 045,78	22,8%	3 124 138,30

1 - Les recettes attendues pour 2024

Les recettes attendues sont diverses et sont principalement les suivantes :

- la fiscalité,
- les dotations et compensations versées par l'Etat,
- les recettes induites par l'activité des services.

Les recettes fiscales

Détail du chapitre – Impôts et taxes	Budget 2023	Réalisé 2023	Budget 2024	% Evolution Budget 2024 Réalisé 2023	€ Evolution Budget 2024 Réalisé 2023
Impôts directs locaux (TH et TF)	14 460 000 €	14 624 822 €	15 344 000 €	4,9%	719 178 €
Rôles supplémentaires	5 000 €	3 258 €	0 €	-100,0%	-3 258 €
FNGIR	4 925 745 €	4 925 745 €	4 925 745 €	0,0%	0 €
Taxe milieux aquatiques	32 022 €	32 144 €	32 000 €	-0,4%	-144 €
Fraction de TVA (Compensation CVAE)	3 958 533 €	1 257 882 €	1 257 000 €	-0,1%	-882 €
Fraction de TVA (Compensation TH)		2 699 057 €	2 800 000 €	3,7%	100 943 €
Taxe de séjour	0 €	0 €	30 000 €	-%	30 000 €
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	0 €	0 €	559 509 €	-%	559 509 €
Total	23 381 300 €	23 542 908 €	24 948 254 €	6,0%	1 405 346 €

Les bases fiscales ayant été notifiées, les recettes des **taxes locales** sont de **15 344 000 €** pour 2024, sans augmentation des taux de fiscalité qui sont les suivants :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 20,04 %,
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 67,68 %,
- taxe d'habitation ; 12,42 %,
- contribution foncière des entreprises : 22,87 %.

Un produit supplémentaire de **719 000 €** est donc envisagé dans le cadre de la **revalorisation forfaitaire des bases de fiscalité**.

Le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) reste stabilisé à **4 925 745 €**.

Désormais, la **taxe sur les milieux aquatiques** (GEMAPI), avec un produit voté de **50 000 €**, est répartie sur deux lignes : en fiscalité et en compensation.

La ~~Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises~~ est supprimée depuis 2023 pour les collectivités. La compensation s'effectue désormais à travers le **versement d'une fraction de TVA**. Le montant inscrit au budget est de **1 257 000 €**.

Nous percevons également une autre **fraction de TVA** liée à la suppression de la **taxe d'habitation sur les résidences principales**, où le montant est estimé à **2 800 000 €**.

La ressource liée au **produit de la fraction de TVA** représente un total de **4 057 000 €** pour un montant notifié de 4 097 559 €. Il faut toutefois être **prudent** quant à l'estimation de cette recette car elle fluctue en fonction de **l'évolution des recettes de TVA** et fera l'objet d'une première actualisation au mois d'octobre.

L'année 2024 est marquée par la mise en place de nouvelles taxes.

La **taxe de séjour** est en vigueur depuis le 1^{er} janvier, elle permettra de financer en partie les actions de promotion touristique avec un montant estimatif de **30 000 €**.

Quant à la **Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères**, un zonage a été instauré par le Syndicat Mixte d'Enlèvement et d'Élimination des Ordures Ménagères de la Moyenne Garonne en vue de **proportionner la taxe à l'importance du service rendu**.

En effet suite à **l'augmentation du coût de la collecte et du traitement des ordures ménagères**, il vous est proposé d'instaurer la taxe d'enlèvement des ordures ménagères en fixant des **taux différenciés afin de tenir compte du niveau de service rendu**.

Les taux proposés restent bien en dessous de la moyenne en Occitanie (11,6 % en 2020) :

- **Zone 1** – Bacs collectifs : **2,50 %**,
- **Zone 2** – Bacs individuels avec une fréquence de collecte des ordures ménagères résiduelles d'une fois pas semaine : **3,00 %**,
- **Zone 3** – Bacs individuels avec une fréquence de collecte des ordures ménagères résiduelles de deux fois pas semaine : **3,50 %**.

Compte tenu des bases notifiées par les services fiscaux, le produit attendu de TEOM est **de 559 509 €**.

Les dotations et compensations

Détail du chapitre – Dotations, subventions, participations	Budget 2023	Réalisé 2023	Budget 2024	% Evolution Budget 2024 Réalisé 2023	€ Evolution Budget 2024 Réalisé 2023
Dotation de compensation	940 780 €	970 794 €	925 000 €	-4,7%	-45 794 €
DGF – Compensation part salaire			15 000 €	-%	15 000 €
FCTVA	175 000 €	168 395 €	150 000 €	-10,9%	-18 395 €
Dotation générale de décentralisation	18 000 €	0 €	0 €	-%	0 €
Dotation de compensation de réforme de la TP	2 573 449 €	2 573 449 €	2 564 162 €	-0,4%	-9 287 €
Etat – Compensation CET (CVAE et CFE)	5 716 700 €	5 716 706 €	6 111 095 €	6,9%	394 389 €
Etat – Compensation taxes foncières	3 697 200 €	3 697 257 €	4 021 698 €	8,8%	324 441 €
Etat – Compensation autres	18 000 €	18 001 €	18 000 €	0,0%	-1 €
Subventions – Gestion des services	511 050 €	616 541 €	519 000 €	-15,8%	-97 541 €
Total	13 650 179 €	13 761 143 €	14 323 955 €	4,1%	562 812 €

Les dotations et compensations comprennent essentiellement des recettes en provenance de l'État. Il s'agit principalement de :

- la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) où la recette est estimée à **925 000 €**,
- le Fonds de Compensation sur la Taxe de la Valeur Ajoutée relative à certaines dépenses de fonctionnement : **150 000 €**.
- la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle : **2 564 162 €**.

L'état verse par ailleurs des compensations au titre de la CFE (Cotisation Foncière des Entreprises), des taxes foncières et Gemapi. Pour 2024, le montant est estimé à **10 150 793 €**.

L'activité des services génèrent des recettes versées par nos partenaires (Région, Département, CAF ou MSA) pour un montant évalué à **519 000 €**.

Les produits des services

Les produits de la tarification de nos services représentent un montant global de **1 956 200 €**.

Il est également prévu de recevoir des remboursements de charges de personnel en provenance de nos budgets annexes :

- **250 000 €** pour l'assainissement collectif,
- **205 000 €** pour le tourisme,
- **20 000 €** pour le budget de l'assainissement non collectif.

Par ailleurs, dans le cadre de la mutualisation des services avec le Centre Intercommunal d'Action Sociale, un montant estimatif de **69 000 €** sera refacturé au Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (60 000 € de frais de personnel et 9 000 € de remboursement de charges).

Les autres recettes

Les autres recettes sont :

- les produits de la location de nos immeubles évalués à **106 000 €**,
- les indemnités de remboursements de sinistre pour un montant de **100 000 €**.

Le résultat de fonctionnement de 2023 est également repris pour **4 490 268,78 €**.

2 La composition des dépenses de fonctionnement

Les charges à caractère général, pour **8 195 000 €**, sont en hausse de près de 875 000 € par rapport aux prévisions de l'exercice 2023, mais intègre une provision pour dépenses imprévues de 605 000 €.

Quant au poste des salaires, il atteint 9 420 000 €. En rajoutant les dépenses liées à l'assurance du personnel, la médecine du travail et au versement au supplément familial, le chapitre des **charges de personnel**, avec un montant prévisionnel de **9 585 000 €**, augmente de 840 000 €.

Les atténuations de produits

Détail chapitre – Atténuations de produits	Budget 2023	Réalisé 2023	Budget 2024	% Evolution Budget 2024 Réalisé 2023	€ Evolution Budget 2024 Réalisé 2023
Dotation de Solidarité Communautaire	10 980 016 €	10 964 162 €	10 980 016 €	0,1%	15 854 €
Fonds de Péréquation (FPIC)	1 786 000 €	1 785 460 €	1 840 000 €	3,1%	54 540 €
Prélèvement pour le redressement des FP	444 984 €	444 984 €	444 984 €	0,0%	0 €
Reversement fraction de TVA	24 158 €	24 158 €	27 105 €	12,2%	2 947 €
Reversement sur DGF	0 €	0 €	15 000 €	-%	15 000 €
Autres (dégrèvements...)	7 000 €	5 093 €	6 000 €	17,8%	907 €
Total	13 242 158 €	13 223 857 €	13 313 105 €	0,7 %	89 248 €

La Dotation de Solidarité Communautaire versée aux communes constitue la principale dépense du chapitre « Atténuations de produits ». Elle représente par ailleurs 29 % de nos dépenses réelles de fonctionnement. Elle est de **10 980 016 €** pour 2024.

Les autres charges de gestion courante

Détail chapitre – Autres charges de gestion courante	Budget 2023	Réalisé 2023	Budget 2024	% Evolution Budget 2024 Réalisé 2023	€ Evolution Budget 2024 Réalisé 2023
Indemnités - Formation élus	153 440 €	135 138 €	144 940 €	7,3%	9 802 €
Créances admises en non-valeur, éteintes	7 950 €	7 372 €	3 000 €	-59,3%	-4 372 €
Contribution incendie	549 685 €	549 682 €	573 960 €	4,4%	24 278 €
Contribution – SMEEOM	1 903 143 €	1 903 143 €	2 000 000 €	5,1%	96 857 €
Contribution – PETR	30 000 €	28 215 €	28 350 €	0,5%	135 €
Contributions – Entretien rivières	44 000 €	43 717 €	45 500 €	4,1%	1 783 €
Contribution - Tarn-et-Garonne Numérique	24 191 €	14 650 €	14 650 €	0,0%	0 €
Subvention Département - Suivi amibien	20 000 €	0 €	12 000 €	-%	12 000 €
Subvention – Commune	7 000 €	7 000 €	7 500 €	7,1%	500 €
Subventions classes de découverte	15 000 €	7 272 €	10 000 €	37,5%	2 728 €
Subvention au CIAS	970 000 €	970 000 €	1 018 500 €	5,0%	48 500 €
Subvention Office de tourisme	272 000 €	275 000 €	284 250 €	3,4%	9 250 €
Subvention assainissement	300 000 €	300 000 €	300 000 €	0,0%	0 €
Subvention T&G Habitat	28 000 €	27 989 €	24 580 €	-12,2%	-3 409 €
Subventions aux associations	2 017 060 €	1 989 079 €	2 064 655 €	3,8%	75 576 €
Dont maison de l'emploi et de la formation	130 000 €	130 000 €	130 000 €	100,0%	0 €
Subventions – Politiques agricoles	6 000 €	420 €	6 000 €	1329,6%	5 580 €
Fonds d'aide aux boulangers-pâtisseries	822 €	822 €	0 €	-%	-822 €
Autres	4 461 €	0		-100,0%	0 €
Total	6 352 752 €	6 259 499	6 537 885 €	4,4 %	278 386 €

Une enveloppe de **2 064 655 €** est allouée aux **subventions aux associations**.

Nous retrouvons par ailleurs les prévisions suivantes :

- la contribution au SMEEOM pour un montant estimatif de **2 000 000 €**,
- la subvention au Centre Intercommunal d'Action Sociale : **1 018 500 €**,
- notre contribution aux services d'incendie : **573 960 €**,
- la subvention au budget assainissement collectif : **300 000 €**,
- la subvention au budget tourisme : **284 250 €**.

~~Les charges financières~~ intègrent le remboursement des intérêts de la dette pour 363 000 € et – 3 000 € d'Intérêts Courus Non Échus, soit un montant total de **360 000 €**.

Au titre des **charges exceptionnelles**, une somme de **10 000 €** est provisionnée dans l'éventualité du versement d'intérêts moratoires ou de l'annulation de titres sur exercices antérieurs.

II – La section d'investissement

La section d'investissement, avec un montant total de **23 048 597,68 €**, se décompose comme suit :

Libellé chapitre	Budget 2023	Réalisé 2023	Restes à réaliser	Budget 2024
Emprunts et dettes	1 995 200,00	1 991 570,90		1 965 200,00
Subventions d'équipement versées	3 732 484,18	1 940 382,90	1 082 056,58	1 909 000,00
Immobilisations incorporelles	895 637,21	206 636,12	477 150,66	107 500,00
Immobilisations corporelles	6 717 210,72	3 416 283,37	595 159,38	8 884 107,78
Immobilisations en cours	2 310 418,56	1 304 753,23		5 445 000,00
Opérations pour compte de tiers	306 820,09	87 999,35	136 378,80	15 000,00
Dépenses imprévues	29 691,36			
Total des dépenses réelles d'investissement	15 987 462,12	8 947 625,87	2 290 745,42	18 325 807,78
Opérations d'ordre entre sections	10 000,00	6 513,42		10 000,00
Résultat d'investissement reporté	5 865 472,32			2 422 044,48
Total dépenses d'investissement	21 862 934,44	8 954 139,29	2 290 745,42	20 757 852,26
			Restes à réaliser + Budget 2024	23 048 597,68

Libellé chapitre	Budget 2023	Réalisé 2023	Restes à réaliser	Budget 2024
Dotations et fonds divers	5 728 309,89	4 983 332,76		4 012 611,07
Subventions d'investissement	4 429 187,10	2 387 589,27	2 028 195,36	3 296 552,00
Emprunts et dettes	2 753 991,00	2 003 100,00		4 070 200,00
Immobilisations en cours	30 000,00	0,00		0,00
Autres immobilisations financières	20 000,00	20 000,00		30 000,00
Opérations pour compte de tiers	306 820,09	0,00	231 983,47	15 000,00
Produit des cessions	1 076 217,00			840 000,00
Total des recettes réelles d'investissement	14 344 525,08	9 394 022,03	2 260 178,83	12 264 363,07
Virement de la section de fonctionnement	4 938 409,36			5 524 055,78
Opérations d'ordre entre sections	2 580 000,00	3 003 545,10		3 000 000,00
Total recettes d'investissement	21 862 934,44	12 397 567,13	2 260 178,83	20 788 418,85
			Restes à réaliser + Budget 2024	23 048 597,68

1 – Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement sont composées de la réalisation d'études, de travaux et de l'acquisition de matériels, mais également du versement de fonds de concours, du remboursement du capital de la dette.

Le capital remboursé en 2024 est estimé à **1 965 200 €**, contre **1 991 570,90 €** en 2023.

L'annuité prévisionnelle de la dette s'élève à **2 328 000 €** pour 2024 contre 2 339 513,99 € en 2023.

Le programme relatif aux dépenses d'équipement pour 2024 s'élève à **15 965 607,78 €** auxquels se rajoutent les restes à réaliser d'un montant de 2 154 366,62 €.

Les principales opérations sont les suivantes :

- des travaux de voirie : 4 695 000 €,
- des travaux dans les écoles : 2 595 873 € dont 1 471 664 € liés à la transition énergétique,
- des travaux de transition énergétique dans les bâtiments pour 617 143 € (COSEC, centre de loisirs, Golf, piscine, médiathèques...),
- la création d'une recyclerie : 870 000 €,
- l'aménagement du restaurant du golf et ses annexes : 654 392 €,
- le lancement du programme en vue de l'aménagement de locaux pour la petite crèche et le relais petite enfance (70 000 €) avec l'acquisition de la maison Campredon (380 000 €),
- l'espace de travail partagé (co-working) : 360 000 €,
- l'aménagement d'espaces et rafraîchissement des chalets au centre de loisirs : 360 000 €,
- le transfert du musée de la faïence : 330 000 €,
- la mise en valeur de la tour de Chappe : 330 000 €,
- le remplacement du faux plafond au Cosec avec une réhabilitation électrique : 180 000 €,
- des travaux sur le système d'arrosage du golf, suite à la réalisation d'un audit, avec une première tranche de 109 890 € accompagnée de travaux sur le système de drainage (60 000 €),

- la réalisation de travaux de démolition et d'aménagement de la maison Souville située à proximité de la maison de santé (100 000 €) ainsi que 68 000 € de travaux à la maison de santé,

-des études afin de créer deux cours de padel (72 000 €).

Des **acquisitions foncières** sont prévues **673 500 €** pour des opérations foncières à venir.

En ce qui concerne nos **zones**, **165 100 €** leur sont alloués.

La Communauté soutient l'investissement local par le versement de **subventions d'équipements**, principalement versées aux communes pour 1 700 000 € inscrits au titre de l'exercice 2024.

D'autres subventions sont également prévues : **889 000 €** de crédits nouveaux et **1 082 056,58 €** de restes à réaliser (aides à l'immobilier, au secteur locatif public, agricoles...).

2 - Les recettes d'investissement

Les dépenses d'investissement sont principalement financées par :

- **3 000 000 €** d'opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissement des biens),
- **5 524 055,78 €** de virement de la section de fonctionnement,
- **2 452 611,07 €** d'excédent de fonctionnement,
- **3 296 552 €** de subventions attendues pour soutenir les projets d'investissement en cours ou à venir et 2 028 195,36 € de subventions liées à des restes à réaliser,
- **1 560 000 €** de versement du Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée, ce montant est lié aux dépenses d'équipement éligibles. Son versement sera proportionnel au niveau d'exécution des opérations,
- **840 000 €** de produits de cessions,
- **30 000 €** de remboursement d'avance du budget assainissement,

- ~~15 000 €~~ pour le remboursement de travaux réalisés pour le compte de tiers (Auvillar, Castelsagrat et Valence d'Agen), et 231 983,47 € de crédits de report,
- **5 200 €** de remboursement de cautions (Aire des Gens du Voyage).

Le financement des dépenses d'équipement et l'équilibre de la section d'investissement se fait en ayant au recours de l'emprunt.

Son montant serait de **4 065 000 €**. La mobilisation de cet emprunt et son montant seront ajustés en fonction de l'avancement de nos projets.

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif

L'année 2024 est marquée par la poursuite des campagnes de diagnostics. La première vague de contrôle se termine avec la commune de Valence d'Agen. L'ensemble des communes a été contrôlé.

La périodicité de contrôle étant de 9 ans, la programmation 2024 comprend donc les communes de Gasques et Perville.

Les recettes générées par ces contrôles permettant à peine de couvrir les dépenses de fonctionnement du service (véhicule, fournitures diverses, personnel...), il sera proposé une augmentation tarifaire.

Le budget proposé, avec la reprise anticipée du résultat de 2023, est équilibré en dépenses et en recettes comme suit :

Chapitre / Article	Budget 2023	Réalisé 2023	Budget 2024
011 – Charges à caractère général	9 172,00 €	8 670,65 €	9 039,00 €
6063 – Fournitures d'entretien et de petit équipement	350,00 €	0,00 €	0,00 €
6064 – Fournitures administratives	150,00 €	146,72 €	0,00 €
6066 – Carburants	1 000,00 €	773,79 €	1 000,00 €
6135 – Locations mobilières	4 960,00 €	4 773,64 €	4 561,00 €
61551 – Matériel roulant	2 000,00 €	1 243,20 €	1 000,00 €
6168 – Autres	390,00 €	0,00 €	500,00 €
6236 – Catalogues et imprimés	200,00 €	0,00 €	0,00 €
6262 – Téléphonie	102,00 €	94,29 €	108,00 €
627 – Services bancaires et assimilés	20,00 €	12,25 €	50,00 €
6281 – Concours divers (cotisations...)	0,00 €	0,00 €	20,00 €
62871 – Remboursement de frais à la collectivité	0,00 €	1 626,76 €	1 800,00 €
012 – Charges de personnel	33 120,00 €	32 036,56 €	22 315,00 €
6215 – Personnel affecté par la collectivité de rattachement	33 120,00 €	32 036,56 €	22 315,00 €
65 – Autres charges de gestion courante	1 312,13 €	0,00 €	1 193,60 €
6541 – Créances admises en non-valeur	777,55 €	0,00 €	1 193,60 €
658 – Charges diverses de la gestion courante	534,58 €	0,00 €	0,00 €
67 – Charges exceptionnelles	0,00 €	0,00 €	380,00 €
673 – Titres annulés sur exercices antérieurs	0,00 €	0,00 €	380,00 €
002 – Résultat antérieur	4 245,87 €	0,00 €	9 682,40 €
002 – Résultat antérieur (déficit)	4 245,87 €		9 682,40 €
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	47 850,00 €	40 707,21 €	42 610,00 €

Sont prévus 365 contrôles de vérification ainsi que 24 contrôles de conception et de réalisation, pour une recette estimée de 42 610 €.

Chapitre / Article	Budget 2023	Réalisé 2023	Budget 2024
70 – Produit des services	47 850,00 €	35 210,00 €	42 610,00 €
7062 – Redevances d'assainissement non collectif	47 850,00 €	35 210,00 €	42 610,00 €
77 – Recettes exceptionnelles	0,00 €	60,68 €	0,00 €
7714 – Recouvrement après non-valeur	0,00 €	45,78 €	0,00 €
7718 – Autres produits exceptionnels	0,00 €	14,90 €	0,00 €
TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION	47 850,00 €	35 270,68 €	42 610,00 €

L'Office de Tourisme Intercommunal

Depuis la loi NOTRe du 7 Août 2015, portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, la Communauté de Communes des Deux Rives dispose de la compétence obligatoire « promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme. »

Au 1er Janvier 2019, l'Office de Tourisme Intercommunal des Deux Rives a été créé, couvrant l'intégralité du territoire de la Communauté. La Communauté de Communes des Deux Rives assure également la gestion de l'ensemble du bâtiment de l'office de tourisme de Valence d'Agen.

Le budget présenté pour 2024 s'équilibre, avec la reprise anticipée des résultats de 2023 et des restes à réaliser, pour un montant total de **344 451,20 €** se répartissant comme suit :

- **28 271,20 €** en section d'investissement,
- **316 180 €** en section de fonctionnement.

Chapitre	Libellé	Budget 2023	Compte administratif 2023	Budget Primitif 2024
011	Charges à caractère général	110 719,00 €	92 935,67 €	102 460,00 €
012	Charges de personnel	196 750,00 €	184 793,89 €	205 000,00 €
Dépenses réelles		307 469,00 €	277 729,56 €	307 460,00 €
023	Virement à la section d'investissement	2 099,71 €		0,00 €
042	Amortissements	5 941,00 €	8 720,00 €	8 720,00 €
Dépenses d'ordre		8 040,71 €	8 720,00 €	8 720,00 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		315 509,71 €	286 449,56 €	316 180,00 €

Chapitre	Libellé	Budget 2023	Compte administratif 2023	Budget Primitif 2024
70	Produits des services	20 650,00 €	13 947,26 €	14 516,19 €
74	Dotations et participations	275 000,00 €	275 000,00 €	284 250,00 €
77	Produits spécifiques	0,00 €	0,00 €	1 400,00 €
002	Résultat reporté	19 859,71 €		16 013,81 €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		315 509,71 €	288 947,26 €	316 180,00 €

Une subvention de 284 250 € en provenance du budget de la Communauté de Communes permet d'équilibrer ce budget.

Chapitre	Article	Budget 2023	Compte administratif 2023	Restes à réaliser	Budget Primitif 2024
20	2051 – Logiciel	6 000,00 €	0,00 €	4 800,00 €	2 000,00 €
	Immobilisations incorporelles	6 000,00 €	0,00 €	4 800,00 €	2 000,00 €
21	2158 - Autres installations	600,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
21	2182 – Matériel de transport	15 000,00 €	0,00 €	14 751,20 €	0,00 €
21	2184 - Mobilier	1 500,00 €	0,00 €	0,00 €	1 500,00 €
21	2188 – Autre matériel	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 220,00 €
	Immobilisations corporelles	29 100,00 €	0,00 €	14 751,20 €	6 720,00 €
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		35 100,00 €	0,00 €	19 551,20 €	8 720,00 €
				28 271,20 €	

Les **restes à réaliser** repris lors de ce budget, d'un montant total de **19 551,20 €**, concernent l'acquisition d'un logiciel pour la gestion de la taxe de séjour ainsi que l'achat de 7 vélos électriques.

La Communauté souhaite développer la politique du vélo afin de valoriser la voie verte, axe majeur d'itinérance touristique, et amener la clientèle touristique à la découverte des atouts de notre territoire par l'intermédiaire des modes de transports doux et écologiques.

Chapitre	Article	Budget 2023	Compte administratif 2023	Restes à réaliser	Budget Primitif 2024
10	10222 – Fonds de compensation de TVA	571,69 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
10	1068 – Excédent de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	9 122,60 €
	Dotations, fonds divers	571,69 €	0,00 €	0,00 €	9 122,60 €
13	1317 – Subvention (Europe)	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Subventions d'investissement	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
001	001 – Solde d'exécution	4 487,60 €			10 428,60 €
	Solde d'exécution de la section d'investissement	4 487,60 €	0,00 €		10 428,60 €
021	Virement de la section de fonctionnement	2 099,71 €			0,00 €
040	28XXX – Amortissements	5 941,00 €	8 720,00 €		8 720,00 €
	Recettes d'ordre	8 040,71 €	8 720,00 €	0,00 €	8 720,00 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		23 100,00 €	8 720,00 €	0,00 €	28 271,20 €

Les dépenses d'investissement sont financées pour :

- **10 428,60 €** par le solde d'exécution de la section d'investissement reporté (résultat antérieur),
- **9 122,60 €** par l'affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement,
- **8 720 € d'amortissements des biens.**

L'assainissement collectif des eaux usées

Depuis le 1^{er} Janvier 2021, la Communauté de Communes des Deux Rives est compétente en matière d'assainissement collectif des eaux usées.

Le budget primitif présenté pour 2024 s'équilibre, en dépenses et en recettes, avec la reprise anticipée des résultats de 2023, pour un montant total de **4 134 915,45 €**

Exploitation :

DÉPENSES	Budget 2024	RECETTES	Budget 2024
Charges à caractère général	517 500,00 €	Redevance assainissement	775 500,00 €
Charges de personnel	312 000,00 €	Redevance modernisation	1 000,00 €
Autres charges de gestion courante	9 000,00 €	PFAC	42 000,00 €
Intérêts de la dette	78 865,00 €	Frais de contrôle	6 500,00 €
Charges exceptionnelles	9 635,00 €	Prime épuration	0,00 €
Provisions	30 000,00 €	Reprise sur provisions	5 000,04 €
Dépenses imprévues		Subvention de la CC2R	300 000,00 €
Total dépenses réelles d'exploitation	957 000,00 €	Total recettes réelles d'exploitation	1 130 000,04 €
Amortissements des biens	500 000,00 €	Amortissements des subventions	165 000,00 €
Virement à la section d'investissement	0,00 €	Excédent de fonctionnement	161 999,96 €
Total des dépenses d'exploitation	1 457 000,00 €	Total recettes d'exploitation	1 457 000,00 €

Compte tenu des **disparités tarifaires** existantes sur notre territoire, un **lissage** a été adopté en Conseil Communautaire pour arriver en 2029 à un tarif unique. L'année 2023 est la première année où les tarifs fluctuent. Globalement, il s'agit d'atteindre un prix minimum de **30 € HT pour la part fixe** et **0,30 € HT pour la part variable**.

L'enjeu est de taille en terme de tarification car il conditionne l'**éligibilité aux subventions** de l'Agence de l'Eau.

Ce budget est équilibré avec une subvention en provenance du budget de la Communauté de Communes pour **300 000 €**.

Investissement :

DÉPENSES – Libellé opérations	Restes à réaliser	Budget 2024	RECETTES – Libellé opération	Restes à réaliser	Budget 2024
Diagnostics	12 842,80 €	100 000,00 €	Subvention diagnostics	45 532,80 €	50 000,00 €
Boues		50 000,00 €	Subventions – Autres		12 978,00 €
Réseaux	334 468,97 €	880 000,00 €			
Branchements	68 350,77 €	141 600,00 €			
Stations d'épuration	50 495,90 €	317 700,00 €			
Matériel	3 068,62 €	12 000,00 €			
Télégestion – Autosurveillance		15 000,00 €			
Station Malause	102 672,81 €	150 000,00 €	Subventions station Malause	451 249,00 €	
SIG et modernisation réseaux		5 000,00 €			
Sous-total dépenses d'équipement	571 899,87 €	1 671 300,00 €	Sous-total subventions	496 781,80 €	62 978,00 €
Remboursement capital de la dette		265 000,00 €	Remboursement Malause		30 000,00 €
Dépenses imprévues		4 715,58 €	Emprunt	600 000,00 €	960 000,00 €
Total dépenses réelles d'investissement	571 899,87 €	1 941 015,58 €	Total recettes réelles d'investissement	1 096 781,80 €	1 052 978,00 €
Amortissements des subventions		165 000,00 €	Amortissements des biens		500 000,00 €
			Virement de la section de fonctionnement		0,00 €
			Excédent d'investissement		28 155,65 €
Total des dépenses d'investissement	571 899,87 €	2 106 015,58 €	Total recettes d'investissement	1 096 781,80 €	1 581 133,65 €
		2 677 915,45 €			2 677 915,45 €

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à **2 512 915,45 €** dont 571 899,87 € de restes à réaliser.

Quant au remboursement du capital de la dette, il s'élève à **265 000 €**. Il s'agit du remboursement des emprunts transférés des communes ainsi que de l'avance consentie par le budget principal.

Les dépenses d'investissement sont financées pour :

- **557 181,80 €** de **subventions** (dont 496 781,80 € de restes à réaliser). Dans le cadre de la réhabilitation de la station d'épuration de Malause, nous avons bénéficié d'une aide de l'Agence de l'Eau de 451 249 €. Par ailleurs, les diagnostics sont éligibles à des aides minimales de 50 %.
- **30 000 €** de remboursement de la commune de Malause dans le cadre du transfert des résultats.
- **28 155,65 €** par la reprise du **résultat excédentaire**,
- **2 578 €** d'une **subvention en annuités** versée par le Département.

Afin d'assurer l'équilibre de la section d'investissement et de financer ces dépenses d'équipement, un **emprunt de 1 560 000 €** serait nécessaire dont 960 000 € de besoin nouveau : 600 000 € ont été contractés dans le cadre des restes à réaliser.